



La Ville renforce les règles relatives aux travaux dans les voies d'accès pour autos afin d'assurer la sécurité de la communauté

BRAMPTON, ON (27 avril 2021) – La Ville de Brampton a renforcé les règles applicables aux entrepreneurs qui effectuent des travaux de pavage des voies d'accès pour autos sur des propriétés privées, afin d'augmenter la sécurité des maisons et de la communauté.

Une nouveauté cette année, les entrepreneurs et les applicateurs de produits d'étanchéité doivent suivre une formation en ligne avec la Ville avant d'obtenir un permis. Un dépôt de garantie est désormais obligatoire pour les entrepreneurs. Ces conditions préalables à la délivrance et au renouvellement des permis constituent des mesures importantes pour atténuer la construction illégale sur les voies d'accès.

Lorsque le décret provincial ordonnant de rester à domicile sera levé, le personnel des Services d'application des règlements et des lois reprendra les enquêtes sur les installations ou les agrandissements de voies d'accès pour autos qui ne sont pas conformes aux divers [règlements municipaux](#).

Les résidents qui prévoient d'élargir leur voie d'accès pour ajouter de l'espace de stationnement, d'ajouter des pavés ou de refaire l'étanchéité de leur voie d'accès sont priés de garder à l'esprit les conseils suivants :

- Vérifier que l'entrepreneur détient un permis de la Ville de Brampton. Une liste des entrepreneurs titulaires de permis est disponible [en ligne](#).
- Pour les projets réalisés par le propriétaire, vérifiez auprès de la Ville la largeur maximale autorisée d'une voie d'accès et si un permis de bordure abaissée est nécessaire.
- Des personnes qualifiées doivent être sur place pendant le pavage des voies d'accès.

Les entrepreneurs et les résidents sont tenus de s'assurer que la construction est conforme aux règlements municipaux et aux lois.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à www.brampton.ca/drivewaypaving

-30-

CONTACT MÉDIA

Monika Duggal
Coordonnatrice, supports médias et
engagement communautaire
Communications stratégiques
Ville de Brampton
905-874-3426 | Monika.Duggal@brampton.ca